

# FCP SMART EQUILIBRE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

### I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

#### *Opinion*

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement « FCP SMART EQUILIBRE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 2.152.096, un actif net de D : 2.143.044 et un bénéfice de D : 12.391.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Paragraphes d'observation*

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période 40,04% du total des actifs se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires qui s'élèvent à 59,95% du total des actifs dépassent le seuil de 50% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

- Les emplois en obligations et valeurs assimilées représentent à la clôture de l'exercice 35,35% du total des actifs. Par ailleurs, aucun emploi en actions de sociétés cotées n'a été enregistré. Cette situation n'est pas conforme à ce qui est prévu à l'article 2 du règlement intérieur du fonds qui fixe des proportions d'emplois variant entre 30% et 50% du total des actifs, et ce, pour chaque catégorie de placement.
- Les dépôts à vue, et les comptes à terme représentent à la clôture de l'exercice 50,49% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds « FCP SMART EQUILIBRE » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers***

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

## ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 30 mars 2021

**Le Commissaire aux Comptes :**

**DELTA CONSULT**

**Said MALLEK**

**BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>861 799.620</u>	<u>62 583.362</u>
Actions et droits rattachés		-	58 434.096
Obligations et valeurs assimilées		760 694.484	-
Titres des Organismes de Placement Collectif		101 105.136	4 149.266
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>1 290 074.482</u>	<u>44 482.632</u>
Placements monétaires	5	1 290 074.482	44 482.632
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>221.524</u>	<u>-</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><u>2 152 095.626</u></u>	<u><u>107 065.994</u></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	6 284.508	1 981.782
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	2 767.087	3 590.750
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><u>9 051.595</u></u>	<u><u>5 572.532</u></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	2 225 796.917	107 147.706
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice		(82 752.886)	(5 654.244)
<b>ACTIF NET</b>		<u><u>2 143 044.031</u></u>	<u><u>101 493.462</u></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><u>2 152 095.626</u></u>	<u><u>107 065.994</u></u>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Exercice clos le 31/12/2020	Exercice clos le 31/12/2019
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	<b>7 561.867</b>	<b>2 524.300</b>
Dividendes		2 228.607	2 524.300
Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 333.260	-
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	<b>6 953.200</b>	<b>1 482.517</b>
<b>Revenus des prises en pension</b>		<b>2 399.425</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>16 914.492</b>	<b>4 006.817</b>
Charges de gestion des placements	12	(12 352.860)	(7 542.270)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>4 561.632</b>	<b>(3 535.453)</b>
Autres charges	13	(3 788.297)	(1 986.684)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>773.335</b>	<b>(5 522.137)</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(83 526.221)	(132.107)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>(82 752.886)</b>	<b>(5 654.244)</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		83 526.221	132.107
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(1 402.545)	2 858.044
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		13 725.851	(2 943.414)
Frais de négociation de titres		(705.183)	(63.787)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>12 391.458</b>	<b>(5 671.294)</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Exercice clos le 31/12/2020	Exercice clos le 31/12/2019
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>12 391.458</b>	<b>(5 671.294)</b>
Résultat d'exploitation	773.335	(5 522.137)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 402.545)	2 858.044
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	13 725.851	(2 943.414)
Frais de négociation de titres	(705.183)	(63.787)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>2 029 159.111</b>	<b>6 540.672</b>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	2 417 396.864	27 560.514
- Régularisation des sommes non distribuables	(267 968.574)	(1 060.855)
- Régularisation des sommes distribuables	(84 925.297)	(552.761)
<b>Rachats</b>		
- Capital	(41 084.243)	(20 355.898)
- Régularisation des sommes non distribuables	4 341.285	529.018
- Régularisation des sommes distribuables	1 399.076	420.654
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>2 041 550.569</b>	<b>869.378</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	101 493.462	100 624.084
En fin de l'exercice	2 143 044.031	101 493.462
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de l'exercice	978	915
En fin de l'exercice	22 668	978
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>94.540</b>	<b>103.777</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>(8.90%)</b>	<b>5.63%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE  
L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020**

**NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

« FCP SMART EQUILIBRE » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 30 Novembre 2015 à l'initiative de la société « SMART ASSET MANAGMENT » et « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 23 Décembre 2014.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Toutefois, les revenus provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire, dont le taux de rémunération est supérieure au taux moyen du marché monétaire du mois de janvier diminué d'un point, ont subi durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 2020, une retenue à la source libératoire de 35% et ce, en application des dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 ».

« FCP SMART EQUILIBRE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant SMART ASSET MANAGMENT.

La société de gestion SMART ASSET MANAGEMENT en sa qualité de gestionnaire de FCP SMART EQUILIBRE a obtenu l'agrément du CMF n°40-2020 du 05 Novembre 2020 pour le changement de la catégorie dudit fonds de FCP mixte à FCP Obligataire et l'agrément du CMF n°41-2020 du 5 Novembre 2020 pour le changement de la dénomination dudit fonds de FCP SMART EQUILIBRE à FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE. Ces modifications entrent en vigueur à partir du 04 Janvier 2021.

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.



### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du « FCP SMART EQUILIBRE » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

FCP SMART EQUILIBRE détient une ligne de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1<sup>er</sup> Janvier 2018, elle est valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

### **3.3-Evaluation des placements en actions admises à la cote**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.4-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.5-Evaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.6-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.7-Opérations de pensions livrées**

#### **• Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

• **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

#### Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à D : 861.799,620 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net
<b>Obligations de sociétés et valeurs assimilées</b>		<b>735 300.000</b>	<b>760 694.484</b>	<b>35.50%</b>
<b>Obligations de sociétés</b>		<b>100 000.000</b>	<b>100 786.302</b>	<b>4.70%</b>
ATTIJARI LEASING SUB 2020-1 TF	1 000	100 000.000	100 786.302	4.70%
<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>635 300.000</b>	<b>659 908.182</b>	<b>30.79%</b>
BTA 7.2% MAI 2027	700	635 300.000	659 908.182	30.79%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>100 739.409</b>	<b>101 105.136</b>	<b>4.72%</b>
Amen Alliance SICAV	957	100 739.409	101 105.136	4.72%
<b>TOTAL</b>		<b>836 039.409</b>	<b>861 799.620</b>	<b>40.21%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>				<b>40.04%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2019</b>	<b>58 718.244</b>	<b>-</b>	<b>3 865.118</b>	<b>62 583.362</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
Titres cotés	114 923.971			114 923.971	
Obligations	100 000.000			100 000.000	
Bons du Trésor assimilables	635 300.000			635 300.000	
Titres OPCVM	2 175 612.508			2 175 612.508	
<b>Cessions de l'exercice</b>					
Titres cotés	(169 880.611)			(169 880.611)	7 337.930
Titres OPCVM	(2 078 634.703)			(2 078 634.703)	6 387.921
<b>Variation des plus (ou moins) values latentes</b>			(1 402.545)	(1 402.545)	
<b>Variations des intérêts courus</b>		23 297.638		23 297.638	
<b>Soldes au 31 décembre 2020</b>	<b>836 039.409</b>	<b>23 297.638</b>	<b>2 462.573</b>	<b>861 799.620</b>	<b>13 725.851</b>

### Note 5 : Placements monétaires

Désignation du titre	Coût	Valeur au	%
	d'acquisition	31/12/2020	actif net
<b>Dépôts à vue</b>	<b>384 548.500</b>	<b>385 035.528</b>	<b>17.97%</b>
AMEN BANK	384 548.500	385 035.528	17.97%
<b>Créances sur opérations de Pensions livrées</b>	<b>200 994.247</b>	<b>203 393.672</b>	<b>9.49%</b>
Pension Livrée BTE 6,80% au 12/01/2021 pour 90 jours	200 994.247	203 393.672	9.49%
<b>Compte à Terme</b>	<b>700 000.000</b>	<b>701 645.282</b>	<b>32.74%</b>
BNA (au taux de 7,130% / durée = 90J / échéance 30/03/2021)	200 000.000	200 031.255	9.33%
Amen Bank (au taux de 7% / durée = 90J / échéance 28/03/2021)	200 000.000	200 122.740	9.34%
BTE (au taux de 6,80% / durée = 90J / échéance 24/03/2021)	100 000.000	101 460.603	4.73%
BIAT (au taux de 7% / durée = 92J / échéance = 01/04/2021)	200 000.000	200 030.685	9.33%
<b>TOTAL</b>	<b>1 285 542.747</b>	<b>1 290 074.482</b>	<b>60.20%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>		<b>59.95%</b>	

### Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique accuse au 31/12/2020 un solde de D: 221,524 contre un solde nul au 31/12/2019 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Etat, retenue à la source	221.524	-
<b>Total</b>	<u>221.524</u>	<u>-</u>

### Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 6284.508, contre D : 1981.782, au 31/12/2019 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	4 694.340	391.717
Rémunération du dépositaire	1 590.168	1 590.065
<b>Total</b>	<u>6 284.508</u>	<u>1 981.782</u>

**Note 8 : Autres créiteurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 2767.087,0 contre D : 3590.75, au 31/12/2019 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération du commissaire aux comptes	2 591.113	3 359.012
Redevance du CMF	175.974	8.614
Etat, retenue à la source	-	223.124
<b>Total</b>	<u><b>2 767.087</b></u>	<u><b>3 590.750</b></u>

**Note 9 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, se détaillent ainsi :

**Capital au 31-12-2019**

Montant	107 147.706
Nombre de parts émises	978
Nombre de copropriétaires	5

**Souscriptions réalisées**

Montant	2 417 396.864
Nombre de parts émises	22 065
Nombre de copropriétaires nouveaux	18

**Rachats effectués**

Montant	(41 084.243)
Nombre de parts rachetées	(375)
Nombre de copropriétaires sortants	-

**Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 402.545)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	13 725.851
Régularisation des sommes non distribuables	(138 227.951)
Frais de négociations de titres	(705.183)
Résultat incorporé à la V.L	(5 654.244)
Régularisation de résultat incorporé à la V.L	(125 399.338)

**Capital au 31-12-2020**

Montant	2 225 796.917
Nombre de parts	22 668
Nombre de copropriétaires	23

**Note 10 : Revenus du portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 7.561,867 contre D : 2.524,300 au 31/12/2019 et se détaille ainsi :

	<b>Année 2020</b>	<b>Année 2019</b>
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
Revenus des obligations		
- intérêts	1 482.740	-
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier		
- intérêts ( BTA )	3 850.520	-
<b><u>Dividendes</u></b>		
-des titres cotés	2 228.607	2 524.300
<b>TOTAL</b>	<b>7 561.867</b>	<b>2 524.300</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 9.352,625 contre D : 1.482,517 au 31/12/2019 et se détaille ainsi :

	<b>Année 2020</b>	<b>Année 2019</b>
Intérêts des dépôts à vue	695.181	554.833
Intérêts des comptes à terme	4 004.125	927.684
Intérêts des certificats de dépôts	2 253.894	-
Intérêts des pensions livrées	2 399.425	-
<b>TOTAL</b>	<b>9 352.625</b>	<b>1 482.517</b>

**Note 12 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 12352.86,000 contre D : 7542.27,000 au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	<b><u>31/12/2020</u></b>	<b><u>31/12/2019</u></b>
Rémunération fixe du gestionnaire	6 402.757	1 563.668
Rémunération du dépositaire	5 950.103	5 978.602
<b>Total</b>	<b>12 352.860</b>	<b>7 542.270</b>

### Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2020 à D : 3.788,297 contre D : 1.986,684 au 31/12/2019 se détaillant comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Redevance CMF	503.889	102.429
Honoraires commissaire aux comptes	3 074.101	1 765.112
Services bancaires	114.307	59.143
Impôt et taxes	96.000	60.000
<b>Total</b>	<b><u>3 788.297</u></b>	<b><u>1 986.684</u></b>

### Note 14 : Autres informations

#### 14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Revenus des placements	0.746	4.097	3.818	3.132	3.168
Charges de gestion des placements	(0.545)	(7.712)	(8.862)	(2.053)	(2.523)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>0.201</b>	<b>(3.615)</b>	<b>(5.043)</b>	<b>1.079</b>	<b>0.645</b>
Autres charges	(0.167)	(2.031)	(0.851)	(0.225)	(3.035)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>0.034</b>	<b>(5.646)</b>	<b>(5.895)</b>	<b>0.854</b>	<b>(2.390)</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(3.685)	(0.135)	1.507	(0.121)	0.802
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>(3.651)</b>	<b>(5.781)</b>	<b>(4.387)</b>	<b>0.733</b>	<b>(1.588)</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(0.062)	2.922	(6.562)	6.539	(1.079)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0.606	(3.010)	21.210	4.522	(3.621)
Frais de négociation de titres	(0.031)	(0.065)	(0.259)	(0.273)	(1.411)
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0.513</b>	<b>(0.153)</b>	<b>14.390</b>	<b>10.787</b>	<b>(6.112)</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>0.547</b>	<b>(5.799)</b>	<b>8.495</b>	<b>11.641</b>	<b>(8.502)</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0.513</b>	<b>(0.153)</b>	<b>14.390</b>	<b>10.787</b>	<b>(6.112)</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(6.098)	(0.261)	(4.727)	(1.247)	2.123
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>(5.585)</b>	<b>(0.414)</b>	<b>9.663</b>	<b>9.540</b>	<b>(3.988)</b>
Valeur liquidative	94.540	103.777	109.972	104.696	94.423
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion de placement / actif net moyen	0.55%	7.22%	8.26%	2.06%	2.60%
Autres charges / actif net moyen	0.17%	1.90%	0.79%	0.23%	3.12%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(3.68%)	(5.41%)	(4.09%)	0.74%	(1.63%)



## **14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de "FCP SMART EQUILIBRE" est confiée à la Société de gestion "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 1,5% l'an, de l'actif employé en actions cotées et 1% du reste de l'actif calculée sur la base de l'actif net quotidien

De plus, il est prévu d'accorder une commission de surperformance à la société de gestion au cas où le fonds réaliserait un taux de rendement annuel supérieur à 6%. Cette commission de surperformance est calculée, après déduction de tous les frais et les commissions, sur la base de 10% HT de la différence entre le taux de rendement annuel réalisé et le taux de rendement de 6%.

Le Conseil d'Administration de la société SMART ASSET MANAGEMENT réuni en date du 23 Octobre 2020 a décidé de modifier la commission de gestion payée à la société SMART ASSET MANAGEMENT de 1,5% HT de l'Actif employé en actions et 1% HT du reste de l'Actif à 0,8% HT de l'Actif par an. Cette modification entre en vigueur à partir du 04 Janvier 2021.

L'AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 5.000 HT à partir de la 3ème année.